

ACCOMPAGNER, DEVELOPPER, CREER ... LES COMPETENCES

LE BILAN DE COMPETENCES

Pour qui	Salarié secteur privé Salarié secteur public Demandeur d'emploi
Pourquoi	Analyser les compétences personnelles, professionnelles, aptitudes et motivations Définir un projet professionnel, le cas échéant, un projet de formation Utiliser les atouts comme instrument de négociation pour un emploi ou une formation, une évolution de carrière Changer de travail Etre en accord avec ses valeurs Trouver un équilibre vie professionnelle / vie familiale Créer son entreprise Se relever après un burn out Se reconstruire après une période difficile (ex : maladie) Valider un projet Anticiper une rupture de contrat (licenciement, fermeture, ...) Booster votre carrière professionnelle ...
Quelles conditions ancienneté	En CDI : 5 ans de salariat dont 12 mois d'ancienneté dans l'entreprise En CDD : 24 mois de salariat durant les 5 dernières années dont 4 mois d'ancienneté sur les 12 derniers mois dans l'entreprise Salarié en congé parental : 1 an d'ancienneté à la date de naissance de son enfant
Fréquence	1 BC tous les 5 ans
Quelle durée	24 heures maximum, pouvant être minorée selon les besoins du candidat (modularité)
Quelle amplitude	De 3 semaines à 4 mois maximum
Comment	Hors temps de travail : sans autorisation de l'employeur Pendant le temps de travail : sur autorisation de l'employeur
Avec quel financement	Plan de développement des compétences de l'entreprise sur demande de l'employeur : dans ce cas, le salarié peut refuser et son refus ne constitue pas un motif de licenciement Compte personnel de formation Aide individuelle à la formation de Pôle Emploi

ACCOMPAGNER, DEVELOPPER, CREER ... LES COMPETENCES

Quelles étapes	<p>Etape 1 : phase préliminaire Durée F/F : 2H Analyser la demande et le besoin du client Déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin Définir conjointement les modalités de déroulement du BC</p> <p>Etape 2 : phase investigation Durée F/F : 8H en 4 rdv Construire le projet professionnel Vérifier sa pertinence Elaborer une ou plusieurs alternatives</p> <p>Etape 3 : phase conclusion Durée F/F : 4H en 2 rdv Approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation d'un ou plusieurs projets professionnels Planifier le plan d'actions</p> <p>Travaux personnels attendus Durée min : 10H</p>
-----------------------	---

Tout savoir du bilan de compétences

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3087>

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/tout-savoir-sur-le-bilan-de-competences>

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/votre-projet-professionnel/evaluer-vos-competences/le-bilan-de-competences.html>

Notre équipe reste à votre disposition au :

04 91 25 18 11

04 91 76 33 05